



Paris, le 15 juin 2015

## INFORMATION - INVITATION A LA PRESSE

**Bernard BOUCAULT, préfet de police, François MOLINS, procureur de la République et Philippe LAVERGNE directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris (DTPJJ 75) signeront, mercredi 17 juin prochain, à 14h30, à la Conciergerie (4<sup>e</sup>), la convention relative au « parcours individualisé réparation citoyenneté ».**

Depuis le 16 mai 2011, la préfecture de police accueille des jeunes - volontaires ou devant exécuter une condamnation pénale (travaux d'intérêt général (TIG) ou réparation pénale) - sur la base d'un engagement de partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse de Paris et le jeune concerné. **82 jeunes ont, à ce jour, bénéficié de ce dispositif qui vise essentiellement à prévenir la récidive de mineurs délinquants, violents et/ou multirécidivistes, mais également à améliorer les relations entre la police et la population.** Outre les TIG et les mesures de réparation pénale, organisés par la DTPJJ 75, le parcours s'est enrichi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 des mesures de compositions pénales en partenariat avec le parquet « mineurs » de Paris.

La préfecture de police offre une multitude de postes dont le nombre, croissant - 2 initialement, 13 aujourd'hui - facilite l'individualisation de chaque mesure et permet de déterminer au mieux chaque « parcours » selon l'infraction, la formation ou l'intérêt manifesté par le jeune et sa personnalité. Certains ont ainsi été intégrés parmi les techniciens du service des affaires immobilières (qui recouvre de nombreux métiers liés à l'entretien bâtimentaire), d'autres se sont joints aux tâches collectives utiles au soutien de la brigade des sapeurs pompiers de Paris ou ont participé à des maraudes avec la brigade d'assistance aux personnes sans abri. Le dispositif favorise enfin une réflexion autour d'activités citoyennes avec le concours du service de la mémoire et des affaires culturelles (musique des gardiens de la paix et musée de la préfecture de police).

Ces quatre années de pratique ont permis d'instaurer peu à peu un fonctionnement entre les institutions de la DTPJJ 75, du parquet et du tribunal pour enfants, une convention-cadre a donc été élaborée pour le pérenniser et sera signée le 17 juin prochain.

Les journalistes désireux d'assister à cette conférence sont priés de s'accréditer auprès du service de la communication de la préfecture de police.

Contact presse : tél : **01 53 71 28 73** - courriel : **ppcom@interieur.gouv.fr**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE  
9, Boulevard du Palais - 75195 PARIS RP - Tél. : 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73  
[www.prefecturedepolice.fr](http://www.prefecturedepolice.fr) - Mèl : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)